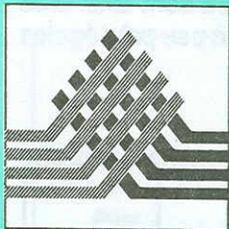


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Emploi et Politiques d'emploi

Numéro 187 - Août 1990

L'IMMIGRATION EN FRANCE EN 1989

La suspension de l'immigration décidée en 1974 a fortement limité le flux d'entrée des étrangers. L'immigration qui subsiste, quand elle n'est pas clandestine, est principalement constituée :

- de travailleurs autorisés à entrer sur le marché national de l'emploi, qu'ils proviennent directement de l'étranger, ou qu'ils soient déjà présents sur le territoire français, que leur autorisation de travail soit permanente (18.646 en 1989), ou saisonnière (61.868 en 1989).*

- des demandeurs d'asile (61.422 en 1989);

- des membres des familles, autorisés à séjourner en France au titre du regroupement familial (34.594 en 1989).

A l'exception des entrées de travailleurs saisonniers, tous ces flux ont progressé en 1989. Les autorisations de recrutement d'étrangers résultent d'arbitrages locaux; elles ont donc tendance à augmenter lorsque des pénuries catégorielles de main-d'oeuvre apparaissent dans certains secteurs, comme c'est le cas en période de reprise économique.

80.514 travailleurs sont entrés sur le marché du travail français en 1989. Il s'agit pour la plupart de saisonniers (61.868) qui ne viennent généralement travailler que quelques mois en France, mais aussi de travailleurs permanents (18.646). Ces entrées ne correspondent pas toutes à des entrées sur le territoire. Ainsi, parmi les personnes originaires des pays situés hors de la CEE qui accèdent comme travailleurs permanents à un emploi salarié, plus de 70 % étaient déjà en France, et ont suivi une procédure de régularisation.

Parmi les 18.646 travailleurs permanents entrés sur le marché du travail en 1989, 17 % bénéficient de la non-opposabilité de la situation de l'emploi en raison de leur nationalité (Polonais, Libanais, Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens) et 16 % (3.054 personnes) n'ont qu'une autorisation provisoire de travail (APT), dont la durée prévue est généralement fixée à 6 mois. C'est dans cette catégorie que se trouvent des chercheurs, des artistes, des salariés détachés de l'étranger. Il faut souligner l'importante augmentation du nombre de travailleurs bénéficiaires d'une APT (+61,8 % par rapport à 1988). En 1983, ils représentaient 9,1 % du total des travailleurs en provenance des pays hors de la CEE; en 1989 cette proportion est de 24,8 %.

* D'autres travailleurs étrangers entrent aussi sur le marché du travail de façon régulière, mais ne sont pas repérables en l'état actuel de la législation et de l'appareil statistique. Il s'agit notamment des étrangers déjà établis en France et résidents de plein droit qui, comme les Français, usent de leur libre accès au travail, ainsi que des travailleurs frontaliers.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

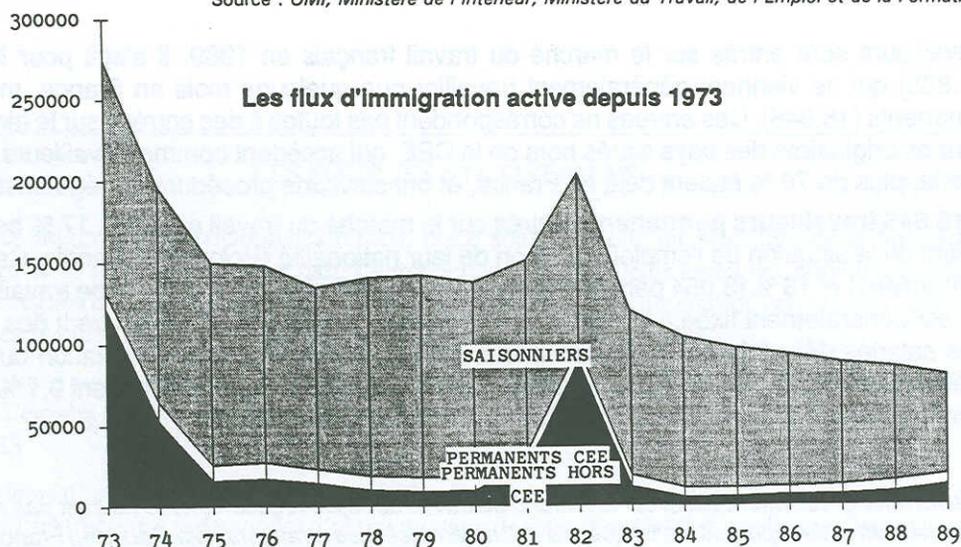
De 1974 à 1985, le nombre annuel d'entrées de travailleurs permanents n'a pas cessé de décroître. L'année 1986 a amorcé un retournement de tendance à la hausse qui s'accroît en 1989 (18.646 en 1989 contre 14.594 en 1988, soit + 27,8%). Ce gonflement des flux d'entrées est surtout le fait des travailleurs en provenance des pays situés hors de la CEE : leur volume a plus que doublé de 1985 à 1989 (de 5.727 à 12.314), alors que celui des travailleurs permanents en provenance des pays membres de la CEE augmentait de l'ordre de 20 % (de 5.232 à 6.332). Les travailleurs permanents en provenance des pays membres de la CEE sont ainsi près de 2 fois moins nombreux que ceux qui n'en proviennent pas, alors qu'il étaient en proportions à peu près égales 4 ans plus tôt.

Immigration en France depuis 1973

Années	Immigrants actifs						Immigration familiale contrôlée par l'OMI (a) *	Demandeurs d'asile
	Travailleurs permanents				Travailleurs saisonniers contrôlés par l'OMI 3	Ensemble 1 + 2 + 3		
	Originaires des pays hors de la CEE contrôlés par l'OMI		Originaires des pays membres de la CEE bénéficiaires de la libre circulation 2	TOTAL des travailleurs permanents 1 + 2				
	TOTAL 1	dont : Autorisations provisoires de travail						
1973	122 116	(c)	9 939	153 419 (b)	142 458	295 877	72 647	1 620
1974	53 435	(c)	11 026	64 462	131 783	196 245	68 038	2 188
1975	15 759	(c)	9 832	25 591	124 126	149 717	51 824	8 510
1976	17 253	(c)	9 696	26 949	121 474	148 423	57 377	18 478
1977	14 249	(c)	8 507	22 756	112 116	134 872	52 318	17 007
1978	10 021	(c)	8 335	18 356	122 658	148 014	40 123	(c)
1979	9 225	(c)	8 170	17 395	124 715	142 110	39 300	(c)
1980	9 444	(c)	7 926	17 370	120 436	137 806	42 020	18 790
1981	25 686	(c)	7 747	33 433	117 542	150 975	41 589	19 863(d)
1982	88 999	(c)	7 963	96 962	107 084	204 046	47 396	22 471
1983	11 765	1 069	6 718	18 483	101 857	120 340	45 767	22 285
1984	6 185	1 035	5 619	11 804	93 220	105 024	39 621	21 624
1985	5 727	1 231	5 232	10 959	86 180	97 139	32 545	28 809
1986	6 486	1 347	4 752	11 238	81 670	92 908	27 140	26 186
1987	6 811	1 513	5 420	12 231	76 647	88 878	26 769	27 558
1988	8 451	1 887	6 143	14 594	70 547	85 141	29 345	34 263
1989	12 314	3 054	6 332	18 646	61 868	80 514	34 594	61 422(d)

- (a) depuis 1975, les membres des familles de travailleurs originaires des pays membres de la CEE ne sont plus comptabilisés.
 (b) y compris 21 364 travailleurs algériens porteurs de carte ONAMO.
 (c) non déterminé.
 (d) y compris les apatrides : ils étaient 93 en 1981 et 50 en 1989.

Source : OMI, Ministère de l'Intérieur, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.



L'immigration hors CEE progresse pour toutes les nationalités, ou tous les groupes de nationalités. Ainsi, les entrées des Européens de l'est, en baisse assez régulière jusqu'en 1988, augmentent fortement en 1989. Les nationalités hors CEE en progression forte en 1989 sont : les Polonais (+70 % à 1.177), les Libanais (+72,6% à 1.593) qui représentent le plus fort contingent national de travailleurs permanents, et à moindre niveau, les Portugais (+89 % à 872), les Algériens (+ 118 % à 459), et les Yougoslaves (+ 91 % à 222). Ce qui caractérise cette immigration de travailleurs permanents, c'est l'extrême diversité des nationalités qui la compose.

L'augmentation du flux des travailleurs permanents en 1989 se produit à structure constante, tant par activité économique, que par qualification professionnelle. L'implantation dans le tertiaire, légèrement moins dominante en 1989 qu'en 1988 (70 % contre 72,4 %), permet toutefois une petite poussée dans le B.T.P. (8,9% contre 7,5%). Ces variations s'accompagnent d'une légère croissance relative des manoeuvres, mais aussi d'un renforcement (de 34,1 % à 35,6 %) de la proportion déjà forte des cadres et techniciens.

Immigration des travailleurs permanents selon la nationalité

	1986		1987		1988		1989	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Travailleurs en provenance de la CEE (a)	4 752	42,3	5 420	44,3	6 143	42,1	6 332	34,0
<i>dont : Allemands de l'Ouest</i>	<i>890</i>	<i>7,9</i>	<i>1 063</i>	<i>8,7</i>	<i>1 114</i>	<i>7,6</i>	<i>1 119</i>	<i>6,0</i>
<i>Belges</i>	<i>745</i>	<i>6,6</i>	<i>784</i>	<i>6,4</i>	<i>823</i>	<i>5,6</i>	<i>868</i>	<i>4,7</i>
<i>Britanniques</i>	<i>1 246</i>	<i>11,1</i>	<i>1 595</i>	<i>13,0</i>	<i>1 560</i>	<i>10,7</i>	<i>1 794</i>	<i>9,6</i>
<i>Italiens</i>	<i>1 143</i>	<i>10,2</i>	<i>1 185</i>	<i>9,7</i>	<i>1 477</i>	<i>10,1</i>	<i>1 299</i>	<i>7,0</i>
Total de l'immigration hors CEE contrôlée par l'OMI	6 486	57,7	6 811	55,7	8 451	57,9	12 314	66,0
Travailleurs en provenance des pays d'immigration traditionnelle (b)	1 153	10,3	1 227	10,0	1 825	12,5	2 695	14,5
Polonais	1 038	9,2	869	7,1	689	4,7	1 177	6,3
Européens (divers)	410	3,7	531	4,3	590	4,0	850	4,6
Nords Américains	937	8,3	1 051	8,6	1 301	8,9	1 645	8,8
Libanais	911	8,1	828	6,8	922	6,3	1 593	8,5
Japonais	441	3,9	473	3,9	595	4,1	637	3,4
Travailleurs en provenance d'Asie / Océanie	670	6,0	832	6,8	1 162	8,0	1 732	9,3
Autres	926	8,2	1 000	8,2	1 367	9,4	1 985	10,6
Total général	11 238	100,0	12 231	100,0	14 594	100,0	18 646	100,0

(a) y-compris Grèce.
(b) Espagne, Portugal, Maroc, Tunisie, Turquie, Yougoslavie.

Source : OMI, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

L'immigration saisonnière provient quasi-exclusivement de la péninsule ibérique : les Espagnols représentent 68 % et les Portugais 23,8 % des 61.868 entrées de 1989. Cette immigration tournée vers l'agriculture régresse en 1989 plus encore que les années précédentes ; la diminution (- 12 % et près de 9.000 entrées de moins qu'en 1988) résulte surtout de la baisse de recrutement pour les vendanges (-8.000), et pour les récoltes de fruits et légumes (-1000).

61.422 nouvelles demandes d'asile ont été dénombrées en 1989. Amorcée par paliers, la progression des effectifs des demandeurs aboutit presque à un doublement de 1988 à 1989. Cette forte croissance provient souvent des nationalités qui avaient déjà constitué les plus forts contingents de 1988: les Turcs (17.355 en 1989, soit plus du quart des demandes), les Zairois (7.417), les Maliens (3.807), les Sri-Lankais (3.236)...

Immigration des travailleurs saisonniers selon la nationalité, l'activité économique et le métier

	1986		1987		1988		1989	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Espagnole	64 681	79,2	59 321	77,4	51 978	73,7	42 073	68,0
Marocaine	3 716	4,6	3 752	4,9	3 734	5,3	3 873	6,3
Portugaise	12 453	15,2	12 777	16,7	14 020	19,9	14 719	23,8
Tunisienne	481	0,6	509	0,7	548	0,8	606	0,9
Yougoslave	84	0,1	84	0,1	79	0,1	115	0,2
Autres	255	0,3	204	0,3	188	0,3	482	0,8
Total général	81 670	100,0	76 647	100,0	70 547	100,0	61 868	100,0
Betteraviers	365	0,4	341	0,4	297	0,4	257	0,4
Forestiers	796	1,0	758	1,0	856	1,2	872	1,4
Ouvriers agricoles	19 147	23,4	16 252	21,2	16 122	22,9	16 118	26,0
Vendangeurs	45 591	55,8	42 374	55,3	37 039	52,5	29 251	47,3
Récoltes de fruits et légumes	14 391	17,6	15 527	20,3	14 965	21,2	13 832	22,4
Agriculture	80 290	98,3	75 252	98,2	69 279	98,2	60 330	97,5
Bâtiment	78	0,1	191	0,2	241	0,3	318	0,5
Hôtellerie	579	0,7	568	0,7	473	0,7	419	0,7
Divers, Industrie, Commerces, Services	668	0,8	632	0,8	552	0,8	792	1,3
Sucriers	55	0,1	4	-	2	-	9	-
Industrie, Commerces	1 302	1,6	1 204	1,6	1 027	1,5	1 220	2,0
Total général	81 670	100,0	76 647	100,0	70 547	100,0	61 868	100,0

Source : OMI

L'immigration familiale a bénéficié à 34.594 personnes appartenant à 19.521 familles en 1989, soit 17,9% de plus qu'en 1988. Ce sont les Marocains (12.777), les Turcs (5.191) et les Algériens (5.811) qui sont, plus encore qu'en 1988, les nationaux les plus concernés. Le nombre de citoyens des Etats-Unis utilisant la procédure d'immigration familiale est en forte augmentation depuis 2 ans (+ 32,4 % en 1989 après +38,8 %); les Espagnols et les Portugais ne sont plus soumis à cette procédure depuis le 1er janvier 1986*, mais un petit nombre d'entre eux l'ont encore utilisée en 1989.

Jusqu'en 1987, les conjoints représentaient plus de 50 % du total de l'immigration familiale, mais, à partir de 1988, la part du nombre d'enfants mineurs a dépassé celle des conjoints et cette évolution est confirmée en 1989.

Immigration familiale selon la nationalité *

Nationalité	1985	1986		1987		1988		1989	
	Nombre	Nombre	Évolution % (a)						
Yougoslaves	359	361	+ 0,6	444	+ 23,0	472	+ 6,3	584	+ 23,7
Algériens	6 104	5 219	- 14,5	5 206	- 0,2	4 666	- 10,4	5 811	+ 24,5
Marocains	8 613	7 720	- 10,4	7 999	+ 3,6	10 069	+ 25,9	12 777	+ 26,9
Tunisiens	2 339	2 233	- 4,5	2 413	+ 8,1	2 653	+ 9,9	2 753	+ 3,8
Ressortissants d'Afrique noire anciennement sous administra- tion française (b)	1 890	1 283	- 32,1	1 432	+ 11,6	1 704	+ 19,0	1 856	+ 8,9
Américains (USA)	413	467	+ 13,1	467	-	648	+ 38,8	858	+ 32,4
Turcs	4 327	4 267	- 1,4	4 608	+ 8,0	4 657	+ 1,1	5 191	+ 11,5
Japonais	247	325	+ 31,6	448	+ 37,8	451	+ 0,7	530	+ 17,5
Pakistanaï	(c)	(c)		(c)		593		597	+ 0,7
Autres (y compris Pakistanaï) . . .	8 253	5 265	- 36,2	3 752	- 28,7	3 432	- 8,5	3 637	+ 6,0
Total général	32 545	27 140	- 16,6	26 769	- 1,4	29 345	+ 9,6	34 594	+ 17,9

(a) en pourcentage par rapport à l'année précédente.

(b) Afrique noire anciennement sous administration française : Benin, Cameroun, Centre Afrique, Congo, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Burkina (anciennement Haute Volta).

(c) les Pakistanaï n'étaient pas identifiés mais inclus dans les « autres nationalités d'Asie ».

Source : OMI, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

* L'immigration familiale concerne quelques membres des familles originaires des pays de la CEE. Elle comprend aussi les Espagnols et les Portugais nombreux jusqu'en 1985. Depuis le 1er janvier 1986 les Espagnols et les Portugais bénéficient de la libre circulation et, comme tous les ressortissants originaires de pays membres de la CEE, ils ne sont plus soumis à la procédure d'immigration familiale. Mais un petit nombre d'entre eux ont encore utilisé cette procédure en 1989.

LES SOURCES STATISTIQUES

L'Office des migrations internationales (OMI), placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité et du Ministère chargé du Travail assure, d'une part, l'introduction des travailleurs étrangers, notamment saisonniers, d'autre part, la régularisation de ceux pouvant être autorisés à occuper un emploi permanent. Pour favoriser l'insertion de ces populations, il assure également le regroupement des familles.

Les informations quantitatives issues de l'OMI, ainsi que celles en provenance des Directions départementales du travail et de l'emploi qui concernent les seuls travailleurs permanents de la CEE, sont regroupées et mises en forme par le SES.

Les demandeurs d'asile sont dénombrés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui est chargé de l'instruction des demandes d'octroi du statut de réfugié et décide des suites qui leur sont réservées.